

# COMPÉTITIONS SANCTIONNÉES PAR CHEER QUÉBEC



## QU'EST-CE QU'UNE COMPÉTITION SANCTIONNÉE EN CHEERLEADING ?

Une compétition sanctionnée est une compétition qui a reçu l'approbation officielle de la Fédération de cheerleading du Québec (Cheer Québec). Cette sanction garantit que l'événement respecte les normes et règlements établis par la fédération.

Cheer Québec est la seule organisation reconnue par le Ministère pour encadrer la pratique du cheerleading. Les comités organisateurs doivent respecter des standards de sécurité stricts établis en collaboration avec le ministère, conformément à la Loi sur la sécurité dans le sport.

## LES AVANTAGES

- **Reconnaissance** en tant que compétition sanctionnée par la Fédération reconnue par le MEES pour encadrer la pratique du cheerleading au Québec
- **Promotion** de l'événement
  - Présence dans le [calendrier](#) des événements sanctionnés sur notre site web
  - Mention dans l'infolettre mensuelle envoyée aux membres
  - Mention sur nos réseaux sociaux dans la story hebdomadaire regroupant les événements du weekend
- **Soutien administratif**
  - Aider dans les relations municipales, régionales et gouvernementales
  - Soutien lors de situation de crise
  - Soutien au positionnement stratégique
- **Soutien technique**
  - Assignation d'officiel·les certifié·es
  - Vérification des antécédents judiciaires des officiel·les
  - Assignation d'un·e officiel·le spécialisé·e dans la réglementation technique
  - Accès au système de compilation des résultats et autres outils techniques de compétition
  - Soutien dans l'organisation de la compétition

## LES OBLIGATIONS

- Défrayer les coûts reliés à la sanction de compétition
- Suivre et appliquer les règlements techniques et la politique de l'image de Cheer Québec
- Suivre et appliquer les [règlements de sécurité](#) de Cheer Québec, conformément à la Loi sur la sécurité dans le sport. Ceux-ci incluent, mais sans s'y limiter :
  - S'assurer de l'éligibilité des équipes inscrites et du respect des groupes d'âges selon les catégories de la Fédération
  - S'assurer que les équipes inscrites sont affiliées à la Fédération
  - Vérifier les antécédents judiciaires des employé·es et bénévoles pouvant être en contact avec les athlètes
  - Respecter les exigences de certifications des entraîneur·es et effectuer la vérification sur place
  - Suivre et appliquer le protocole de commotions cérébrales
  - Suivre les réglementations concernant les installations et l'équipement
- Suivre et appliquer la [Politique en matière de protection de l'intégrité](#)
- Suivre et appliquer toutes autres politiques et réglementation de Cheer Québec en tout temps
- Remplir le formulaire post-compétition dans un délai d'une semaine après la compétition